

Reçu le
04 OCT. 2018



Lure, le 1^{er} octobre 2018

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales
4 rue Louis Meyer
88 190 GOLBEY

Nos réf. : FG / 152-2018

Objet : Arrêt de projet du SCOT des Vosges Centrales – Avis PPA

PJ : Décision du Bureau en date du 13 septembre 2018

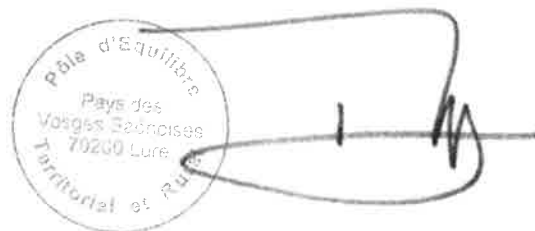
Monsieur le Président,

L'arrêt de projet du SCOT des Vosges Centrales a été prononcé lors du Comité syndical du 4 juin 2018. En application de l'article L.132-8 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis un exemplaire de votre SCOT arrêté.

Le bureau du Pays des Vosges Saônoises, dûment habilité, s'est réuni le 13 septembre 2018 et a rendu un avis favorable à votre projet de SCOT, avis que vous trouverez en pièce jointe.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Thierry BORDOT
Président du Pays des Vosges Saônoises
Maire de Saint-Loup sur Semouse





**Avis du Bureau
Réunion du 13 septembre 2018**

Etaient présents : Thierry BORDOT, Gilles GROSJEAN, René GROSJEAN, Louis MARTHEY, Éric PETITJEAN, Henri SAINTIGNY, Laurent SEGUIN, Marie-Claire THOMAS, Guy CIRON (conseil de développement),

Etaient excusés : Brigitte DUHAUT, Michel RICHARD, Guy VENNE, Line MERCIER (conseil de développement)

Etaient également présentes :

- Laure BATAILLE, Florence GUILLON, Emilie LOVY
-

Objet :

Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales arrêté par le Comité Syndical du syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales en date du 4 juin 2018

Le PETR du Pays des Vosges Saônoises est consulté sur le projet de SCOT des Vosges Centrales en sa qualité de Personne Publique Associée au titre de l'article L.132-8 du Code de l'urbanisme.

Le projet de SCOT arrêté par le syndicat mixte des Vosges Centrales a été présenté ce jour aux membres du bureau syndical du Pays.

Le 1^{er} SCOT des Vosges Centrales a été approuvé en 2007 et mis en révision en 2014. Le nouveau projet de SCOT a été arrêté le 4 juin 2018. Il fera lui-même l'objet d'une révision dès son approbation en 2019 pour prendre en compte l'extension du périmètre du SCOT suite à l'intégration de nouvelles communes (Mirecourt et environs).

Le projet de SCOT repose sur 2 ambitions : renforcer l'attractivité du territoire et atteindre l'autonomie énergétique.

Il est bâti autour de 8 orientations :

- Faciliter l'accueil des entreprises
- Consolider les villes et les bourgs
- Améliorer la qualité des logements
- Structurer et dynamiser le commerce
- Faciliter les mobilités sur l'ensemble du territoire
- Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Promouvoir le tourisme
- Produire des énergies renouvelables dans le respect du cadre de vie.

Parmi les grands principes qui sont définis dans ce projet, on peut citer :

- l'affirmation d'Epinal dans son rôle de capitale des Vosges Centrales,
- l'accroissement de la visibilité du territoire,
- le renforcement du sillon mosellan (épine dorsale du développement économique) sur lequel s'organisent les polarités urbaines,

- la tertiarisation du tissu économique tout en conservant le rôle structurant de l'industrie,
- la volonté de développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle,
- la valorisation des ressources énergétiques en lien avec les enjeux de la transition énergétique,
- la préservation de la diversité des milieux et des paysages,
- la reconquête des friches et la réduction de la vacance,
- la réhabilitation et l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Un enjeu du projet intéresse particulièrement le territoire des Vosges Saônoises car il va dans le sens de l'affirmation de la dorsale Saint-Loup/Fougerolles – Luxeuil – Lure définie dans nos réflexions en cours. Il s'agit de l'ouverture interrégionale pour une accessibilité vers le sud et vers la Suisse avec l'ouverture des Vosges Centrales vers Belfort et les territoires de Franche-Comté avec le lien Epinal – Belfort via la RN57, la desserte ferroviaire depuis Nancy, la connexion à la LGV Rhin-Rhône et la desserte Belfort – Delle.

Les élus notent l'ambition du projet de SCOT notamment concernant la réduction de la consommation foncière via la production de 80% des logements dans l'enveloppe urbaine et la réhabilitation des friches, la préservation de la SAU, ...

Après avoir entendu l'exposé du résumé des grandes orientations du projet de SCOT des Vosges Centrales,

Le bureau, à l'unanimité

- **Informe** le syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales que le SCOT en cours d'élaboration sur le Pays des Vosges Saônoises s'inscrit dans la même volonté de renforcer la liaison entre le sillon mosellan et l'aire urbaine Belfort-Montbéliard, le territoire se situant au contact de ces deux entités,
- **Indique** que cet enjeu est présent dans le PADD de son futur SCOT dont l'un des principes d'aménagement correspond au renforcement de la dorsale Saint-Loup / Fougerolles – Luxeuil – Lure, axe qui permet la liaison entre le sillon mosellan et l'aire urbaine, du point de vue routier (via la RN 57 et la RD 438) et ferroviaire (maintien de la ligne Epinal – Belfort, électrification, liaison Belfort – Delle),
- **Rend** en conséquence un avis favorable au projet de SCOT des Vosges Centrales.

Thierry BORDOT

Président du Pays des Vosges Saônoises

Maire de Saint-Loup sur Semouse

